



Commune de Saint-Didier-en-Velay (43)



PLAN LOCAL D'URBANISME

5c

MÉMOIRE DES ANNEXES SANITAIRES



Plan local d'urbanisme

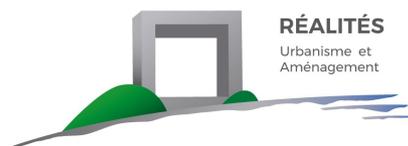
Approbation le 23 mai 2024

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2024

Révisions et modifications :



REALITES Urbanisme et Aménagement
34, Rue Georges Plasse - 42300 Roanne
Tél : 04 77 67 83 06 info@realites-be.fr
www.realites-be.fr



ALIMENTATION EN EAU POTABLE

1- EXPLOITATION DU SERVICE

Le service d'eau potable est géré au niveau intercommunal par la Communauté de Communes Loire Semène. Le service est exploité en délégation par l'entreprise VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux. La nature du contrat est un système d'exploitation en affermage du 01/01/2011 au 31/12/2025. Depuis 2011, 2 avenants ont été réalisés.

Les compétences liées au service sont la production, protection de l'ouvrage de prélèvement, traitement, transfert, stockage et distribution. Ces compétences sont gérées par VEOLIA.

Le réseau répond aux besoins de la population en matière de quantité et de qualité.

Le nombre d'abonnements domestiques a connu une augmentation de +1.2% sur la période 2020-2021. Il s'établit à 1 705 abonnés domestiques (0 non domestique).

La consommation moyenne par abonné est de 72,8 m³ en 2021. Des gros consommateurs d'eau potable se situent sur la commune : l'entreprise CEG, les hospices et les salaisons Massardier, la piscine, le collège, la gendarmerie, le camping...

2- RESSOURCE

La ressource en eau de Saint-Didier-en-Velay vient principalement de la rivière la Semène, cette rivière permet d'alimenter la station de pompage et de traitement de « La Clare ». La station dessert également la-Séauve-sur-Semène. Elle est exploitée à 30% de sa capacité et 60 % les étés.

A noter qu'un captage d'eau potable est situé en limite de commune (La Valette, au Sud de la commune) mais n'est pas à ce jour doté de périmètre de protection officiel.

En 2021, 155 389 m³ ont été produit à l'échelle de la commune, dont 128 917 m³ consommés autorisés et 26 472 m³ perdus. La consommation comptabilisée pour l'année 2021 est de 124 147 m³. A noter qu'aucune importation ou exportation d'eau n'a été réalisée en 2021. Le volume produit a diminué de près de 35% entre 2020 et 2021.

Les analyses microbiologiques et biochimiques confirment que l'eau est de bonne qualité ainsi que conforme aux limites règlementaires pour les paramètres chimiques mesurés. 92,3% de conformité pour la microbiologie (100% en 2020), 100% de conformité pour les paramètres physico-chimiques.

3- DESCRIPTIF DU RESEAU

Le réseau de Saint-Didier-en-Velay est composé des ouvrages suivants :

- 2 réservoirs (réservoir Jabry ; Réservoir Roche – Brocard) : 800 m³ et 100 m³ soit une capacité totale de 900 m³ de réserve en eau potable, assurant une autonomie de 48 h.
- 1 station de traitement
- 48 ventouses
- 375 vannes
- 102 vidanges
- 6 pompes de pompage (La Clare vers Montbrison ; Reprise Roche-Brocard ; Pompage la Clare vers les Granges ; Accélérateur Jabry ; Reprise de Jabry ; Pompage la Clare pour Saint-Didier-en-Velay).

Le linéaire du réseau de canalisation du service public d'eau potable est de 58 kilomètres au 31/12/2021.

L'indice linéaire de pertes en réseau, indicateur de la performance hydraulique du réseau est de 1,3 m³/km/jour, et est en diminution par rapport à l'année précédente (1,7 m³/km/jour). Le rendement du réseau est de 83% en 2021, contre 77,5% en 2020.

Il n'y a pas de problème d'alimentation en eau potable à l'échelle de la commune et du syndicat.

4- SITUATION FUTURE

Les ambitions démographiques de la commune sont en accord avec sa place au sein de l'armature territoriale. Le développement projeté n'engendre que peu d'extension, il reste concentré dans et aux abords du centre-bourg.

Le réseau est composé d'un réseau principal et de plusieurs annexes, ce qui s'explique par les nombreuses impasses que comprend la commune.

Les zones urbaines sont desservies par le réseau d'eau potable qui assure la desserte des abonnés actuels et futurs :

- La zone UA, zone urbaine correspondant au centre ancien, est alimentée par des canalisations de 160, 150, 125, 110, 75, 63 et 60 mm. Le centre ancien comporte de nombreuses petites rues qui sont desservies par des canalisations de diamètre plus petit : 63, 60, 40 et 32 mm.
- Les zones UB, situées au Sud de la RD 500 et autour du centre ancien, qui correspondent à des zones urbaines inscrites aux abords du centre ancien avec une mixité fonctionnelle, sont alimentées principalement par des canalisations de 160, 150, 125, 110, 100, 75 et 63 mm.
- La zone UB Avenue de la Gare : plusieurs branchements sont disponibles à proximité de la zone, une canalisation de 150 et 110 mm passe sous l'avenue de la Gare.
- La zone UC, située à proximité de la piscine municipale est alimentée par des canalisations de 75 et 63 mm. Une canalisation de 100 mm se trouve à proximité de la zone UC.
- La zone UC, située au Sud du centre ancien est alimentée par des canalisations principales de 140 et 125 mm route du Prège. Des canalisations secondaires de 40 et 63 mm viennent alimenter les maisons individuelles situées au passage du Mont.
- La zone UC, située entre la RD 45 et la RD 500, est alimentée par des canalisations de 150, 110, 75, 63, 60 et 32 mm. La majorité des canalisations ont un diamètre de 75 mm, elles sont connectées à des canalisations principales situées sous la RD 500 de 110 et 150 mm.
- La zone UC, située à l'Ouest et au Nord du centre ancien, est alimentée par des canalisations structurantes le long des axes principaux : diamètre de 150, 125, 110 mm et de 100 mm (Avenue du bois Lafayette ; Avenue Saint Roch ; Chemin de l'Aragne ; Avenue de la Gare). Des canalisations secondaires viennent alimenter les lotissements : diamètre de 32, 40, 50 et 63 mm ; des canalisations d'un diamètre moyen de 75 et 80 mm.
- Les zones UC, situées à l'Est et au Nord Est du centre ancien, sont alimentées par des canalisations structurantes le long d'axes principaux (route Nationale et route de Firminy) : diamètre de 200, 150, 110 et 100 mm. Des canalisations secondaires permettent de desservir les lotissements : diamètre de 90, 75, 63, 60 et 50 mm.
- La zone UCa, est alimentée par une canalisation de 50 mm située chemin du petit Bozon.
- La zone UD située à l'Est de la commune, le long du Chemin de la Bessonnière est alimentée par des canalisations structurantes le long des axes principaux : diamètre de 100, 110 et 160 mm. Des canalisations secondaires permettent de relier les différents secteurs d'habitat : diamètre de 32 et 50 mm.
- La zone UD située à l'Ouest de la commune, est alimentée par des canalisations de 50, 75 et 90 mm. Ces canalisations sont reliées à d'autres canalisations plus importantes, le long de l'avenue du Bois Lafayette et chemin de l'Aragne de 110, 125 et 150 mm.

Les zones à urbaniser sont desservies par le réseau d'eau potable qui permettra d'assurer la desserte des futurs abonnés :

- La zone 1AUC Robert : La zone dispose d'une possibilité de branchement le long de la RD 500 route de Firminy : canalisation d'un diamètre de 60 mm.
- La zone 1AUC Calvaire : La zone dispose d'une possibilité de branchement au niveau du lotissement Le Calvaire : canalisation d'un diamètre de 63 mm. Cette canalisation est connectée à une plus importante de 90 mm directement reliée au réservoir de Jabry.

- La zone 1AUB Rue des narcisses : Cette zone peut être raccordée à la canalisation de 50 mm, rue des Narcisses. Cette canalisation est connectée à une plus importante de 110 mm provenant de la RD 45.
- La zone 1AUc Les Adreys Ouest : La zone dispose de plusieurs possibilités de branchement, chemin du petit Bozon (canalisation de 50 mm) et rue Saint Roch (canalisation de 75 mm).
- La zone 1AUc Les Adreys Est : La zone dispose d'une canalisation au Sud d'un diamètre de 60 mm directement reliée à une canalisation de 100 mm Avenue de la Gare.
- La zone 1AUc La Murette Ouest : La zone dispose d'une canalisation de 100 mm au Nord du site, localisée Avenue de la Gare. Une extension pour le raccordement sera cependant nécessaire.
- La zone 1AUc La murette Est : La zone dispose d'une canalisation de 63 mm, le long de la route La Murette. Il faudra cependant réaliser une extension de réseau pour assurer le raccordement.
- Les zones AUb et AUc Secteur de la Bruyère : Plusieurs branchements sont disponibles sur la zone, une canalisation de 40 mm est situé sous le passage du Mont, elle permet de desservir la zone AUc. Plusieurs branchements sont disponibles au Nord de la parcelle permettant de desservir la zone AUb d'un diamètre de 110 mm (avenue du Duc de Joyeuse) et 140 mm (boulevard des Passementiers).
- Les zones UB et AUb secteur du Breuil : Plusieurs points de branchements existent à proximité du site : une canalisation de 75 mm au Sud de l'OAP permet de desservir la zone AUb ; une canalisation de 110 mm au Nord permet de desservir la zone AUb. La zone UB peut être desservie via la canalisation de 100 mm située sous la place Jeanne d'Arc et le boulevard des Jardins.
- La zone 1AUi Robert : Extension de la zone économique sur les parties Est et Nord : elle est potentiellement raccordable via une canalisation de 90 mm, implantée le long de la RD 500. La zone peut également être desservie par le Sud via une canalisation de 110 mm.
- La zone 1AUi Bramard : L'alimentation sera assurée par le réservoir du Fraisse, via une conduite projetée à poser sous accotement de la RD 23, depuis le carrefour de la Garne, jusqu'à la future voie de desserte en entrée du futur PAE, par le Syndicat des Eaux de la Semène.

La ressource en eau est satisfaisante pour satisfaire les besoins actuels et pour les besoins liés aux urbanisations prévues par le PLU.

Le réservoir assure une autonomie de 48 h. A ce jour, les dernières sécheresses, et en particulier celles de 2022, n'ont pas engendré de problème de production estivale.

Ainsi il n'y a pas de problème au quotidien mais en cas d'incident, il n'y a pas de voie de secours / pas d'interconnexion sachant qu'il y a une autonomie de 48h.

Pour pallier ce problème, un projet d'interconnexion est à l'étude en faveur d'interconnexions en eau potable entre le syndicat des eaux de la Semène au Nord et l'Est et le syndicat des eaux Loire Lignon au Sud. Il s'agit de sécuriser l'approvisionnement en eau potable via l'interconnexion avec le réservoir du Fraisse sur Saint-Victor-Malescours.

Le réseau est suffisamment dimensionné pour desservir les urbanisations actuelles ainsi que celles prévues par le PLU.

DEFENSE INCENDIE

Saint-Didier-en-Velay dispose de 60 poteaux incendie. 1 poteau incendie est indisponible et 54 poteaux sont en emploi restreint, du fait d'un débit limité.

A noter sur le secteur de la Rullière, qu'une convention existe avec l'étang de la Rullière, en plus du potentiel volume d'eau que représentent les camions d'intervention du SDIS, pour pallier au débit limité sur le secteur.

HYDRANT	N°HYDRANT	N°ordre	ADRESSE	SITUATION	Q1BAR	ETAT_START
PI100	43177001	001	2 bis, Route Nationale	Le Bourg	74	EMPLOI RESTREINT
PI100	43177002	002	Impasse Du Clos	12, Lotissement Le Clos	50	EMPLOI RESTREINT
PI100	43177003	003	2, Grand' Place	Le Bourg	78	EMPLOI RESTREINT
PI100	43177004	004	52, Route Nationale	Le Bourg	81	EMPLOI RESTREINT
PI100	43177005	005	5, Place Du Senis	Le Bourg	63	EMPLOI RESTREINT
PI100	43177006	006	Boulevard Des Jardins	Le Bourg	59	EMPLOI RESTREINT
PI100	43177007	007		Les Sagnes	54	EMPLOI RESTREINT
PI100	43177008	008	2, Boulevard Des Passementiers	Le Bourg	91	EMPLOI RESTREINT
PI100	43177009	009	6, Avenue Lafayette		101	EMPLOI RESTREINT
PI100	43177010	010	D500	La Scierie	14	EMPLOI RESTREINT
PI100	43177011	011	Boulevard Frédéric Boulet	Le Bourg	67	EMPLOI RESTREINT
PI100	43177012	012	1, Avenue Saint Roch		63	EMPLOI RESTREINT
PI100	43177013	013	Rue Des Roses		68	EMPLOI RESTREINT
PI100	43177014	014	Rue Des Narcisses	ZA La Pépinière	47	EMPLOI RESTREINT
PI100	43177015	015	8, Rue Des Lilas		54	EMPLOI RESTREINT
PI100	43177016	016	Rue Jules Vallés	Lotissement Les Adreys 1	57	EMPLOI RESTREINT
PI100	43177017	017	Rue Jules Romain	Lotissement Les Adreys 2	63	EMPLOI RESTREINT
PI100	43177018	018	2, Avenue Du Bois Lafayette	Le Bourg	56	EMPLOI RESTREINT
PI100	43177019	019	Avenue Du Bois Lafayette		78	EMPLOI RESTREINT
PI100	43177020	020	10, Allée Du Petit Bozon	Lotissement Saint Roch	56	EMPLOI RESTREINT
PI100	43177021	021	Rue Du 19 Mars 1962	Lotissement HLM Cailloux	65	EMPLOI RESTREINT
PI 70	43177022	022	6, Impasse Du Muguet	Saint Roch	14	EMPLOI RESTREINT
PI 70	43177023	023	D45	Le Crouzet	100	EMPLOI RESTREINT
Point d'aspiration sans plate-forme	43177024	024	D45	Le Crouzet	0	EMPLOI RESTREINT
PI100	43177026	026	7, Impasse De Jabry	Jabry	98	EMPLOI RESTREINT
PI100	43177027	027		Lotissement Le Calvaire	26	EMPLOI RESTREINT
PI100	43177028	028	D500	Robert	42	EMPLOI RESTREINT
PI100	43177029	029		ZA La Plaine Des Mats	42	EMPLOI RESTREINT
PI100	43177030	030		ZA La Plaine Des Mats	61	EMPLOI RESTREINT
PI100	43177031	031		ZA De Robert	0	EMPLOI RESTREINT
PI100	43177032	032	6, Chemin De La Bessonnière	La Bessonnière	174	EMPLOI RESTREINT
PI100	43177033	033	14, Lotissement Du Breuil		90	EMPLOI RESTREINT
PI100	43177034	034		La Fressange	66	EMPLOI RESTREINT
PI 70	43177035	035		La Rullière	33	EMPLOI RESTREINT
Point d'aspiration sans plate-forme	43177036	036		La Rullière	0	DISPONIBLE
PI100	43177037	037	D500	ZA La Plaine Des Mats	36	EMPLOI RESTREINT
PI 70	43177038	038	D6	Grange Neuve	20	EMPLOI RESTREINT
PI100	43177039	039	D6	Chazelles	165	EMPLOI RESTREINT
PI 70	43177040	040		La Grange Du Bois	73	EMPLOI RESTREINT

Commune de Saint-Didier-en-Velay - Annexes sanitaires

PI 70	43177041	041		Neyret	23	EMPLOI RESTREINT
PI 70	43177042	042		Le Grand Roure	20	INDISPONIBLE
Point d'aspiration sans plate-forme	43177043	043	Route Du Prège	Les Sagnes	0	DISPONIBLE
PI 70	43177044	044		Montméat	32	EMPLOI RESTREINT
PI100	43177045	045	D12	Le Grand Suc	41	EMPLOI RESTREINT
PI 70	43177046	046		La Roche Brocard	39	EMPLOI RESTREINT
PI100	43177047	047		Marcoux	56	EMPLOI RESTREINT
PI 70	43177048	048		Les Panents	10	EMPLOI RESTREINT
PI 70	43177049	049		Montcoudiol	48	EMPLOI RESTREINT
PI 70	43177050	050		Le Mont	23	EMPLOI RESTREINT
PI 70	43177051	051	D45	La Montsubeyre	26	EMPLOI RESTREINT
PI 70	43177052	052		Baumat	25	EMPLOI RESTREINT
PI 70	43177053	053		Les Belletières	22	EMPLOI RESTREINT
PI100	43177054	054		Les Sagnes	54	EMPLOI RESTREINT
PI100	43177057	057	Chemin Des Frères Boyer		0	EMPLOI RESTREINT
PI100	43177058	058	Lotissement Hameau Le Caillou		0	EMPLOI RESTREINT
Point d'aspiration avec plate-forme	43177060	060		La Valette	0	DISPONIBLE
PI100	43177061	061	Avenue De La Gare		76	EMPLOI RESTREINT
Point d'aspiration sans plate-forme	43177062	062		Guignonnet	0	DISPONIBLE
PI 70	43177064	064		Pleyne	32	EMPLOI RESTREINT
BI 65	43177065	065		La Rullière	0	DISPONIBLE
Réserve surface non libre	43177067	067		La Rullière	0	DISPONIBLE

Les capacités d'accueil du PLU se situent dans des zones équipées en hydrants :

- La zone 1AUB Rue des Narcisses est localisé juste à côté d'un poteau incendie : 14 rue des Narcisses.
- La zone 1AUC La Murette Ouest, se situe à proximité d'un poteau incendie localisé le long du chemin des Frères Boyer.
- La zone 1AUC Les Adreys Ouest, se situe Rue Jules Romain, Lotissement les Adreys 2 un poteau d'incendie.
- La zone 1AUC Les Adreys Est, se situe à proximité d'un poteau incendie localisé sur l'avenue de la gare, à l'angle de la rue de la murette.
- La zone 1AUC Calcaire, se situe à proximité d'un poteau incendie localisé à l'entrée du lotissement « Le Calcaire ».
- Zone UB – Avenue de la gare, se situe à proximité de 3 poteaux incendie, localisés Avenue de la Gare, 2 bis route nationale et 1 avenue Saint Roch.
- Les zones UB et AUB – Secteur du Breuil, se situent à proximité d'un poteau incendie localisé 14 lotissement du Breuil.
- Les zones AUB et AUC - Secteur de la Bruyere, se situent au plus proche d'un poteau incendie localisé 2 boulevard des Passementiers à l'angle de l'avenue du Duc de Joyeuse.

Les deux zones économiques :

- La zone 1AU_i Robert, se situe à proximité de deux poteaux incendie localisés dans la zone d'activité « la Plaine des mats ». L'un devant les établissements Noriver et l'autre face aux établissements ERCEI.
- La zone 1AU_i Bramard : La canalisation AEP projetée sous la voie de desserte alimentera également trois poteaux incendie prévus sur le PAE. Aucun prélèvement d'eau n'aura lieu sur le site, que cela soit dans une masse d'eau de surface ou une masse d'eau souterraine.

ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement est géré par la Communauté de Communes Loire Semène. Le SIVU Saint-Didier / La Séauve est compétent en matière de transport et de traitement des eaux usées. La Communauté de Communes Loire Semène a engagé la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et d'un zonage d'assainissement.

1- ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le système d'assainissement du syndicat est constitué d'un collecteur de transfert et d'une station d'épuration.

Le syndicat compte 4 déversoirs d'orages et 2 dessableurs :

- Dessableur du stade,
- Dessableur + deux DVO au Plan d'eau,
- DVO de la Murette – rue des Prairies,
- DVO Parking STEP.

Il est recensé une quinzaine de déversoirs d'orages de compétence communale. Le réseau est composé de 13 bassins de collecte (exutoire au niveau du collecteur du SIVU ou de la station d'épuration) : 4 bassins de collecte sur Saint-Didier-en-Velay et 9 sur La-Séauve-sur-Semène.

Une station d'épuration existante est située sur la commune de La-Séauve-sur-Semène en rive gauche de la Semène. Elle est propriété du SIVU ST DIDIER / LA SEAUVE qui en a confié l'exploitation à VEOLIA. La station dispose d'une capacité nominale de 4 583 EH (274,98 kg/DBO5/j), avec un débit (capacité nominale, temps sec) de 3 322 m³/j et un débit des eaux usées arrivant à la station en moyenne sur 5 ans de 9 022 m³/j.

La station a été reconstruite en 2020 et mise en service en 2021, elle possède une capacité nominale de 5 900 EH avec un débit nominale fixé à 1 300 m³/jour (354 kg/DBO5/j).

L'évaluation de la conformité de l'ouvrage au titre de l'année 2021 par les services de la DDT43, a mis en avant la non-conformité du système d'assainissement au regard des données d'autosurveillance et du bilan annuel. Le système d'assainissement est non conforme à la directive ERU (directive relative au traitement des Eaux Résiduaire Urbaines), et non conforme à l'arrêté Préfectoral.

En effet, pour l'année 2021, la charge maximale entrante sur le système de traitement était de 3 136 kg de DBO5/j soit 52 268 EH (cette valeur correspond à la taille de l'agglomération d'assainissement). Par ailleurs la charge brute de pollution organique a augmenté de +3 390 % en 2021. La capacité de la station est largement dépassée.

Ainsi la station, pourtant neuve, présente de nombreux dysfonctionnements : des déversements trop importants et des problèmes de performance de traitement. Par ailleurs de fortes variations de charges hydrauliques ont été constatées de même que des bilans avec des charges organiques élevées.

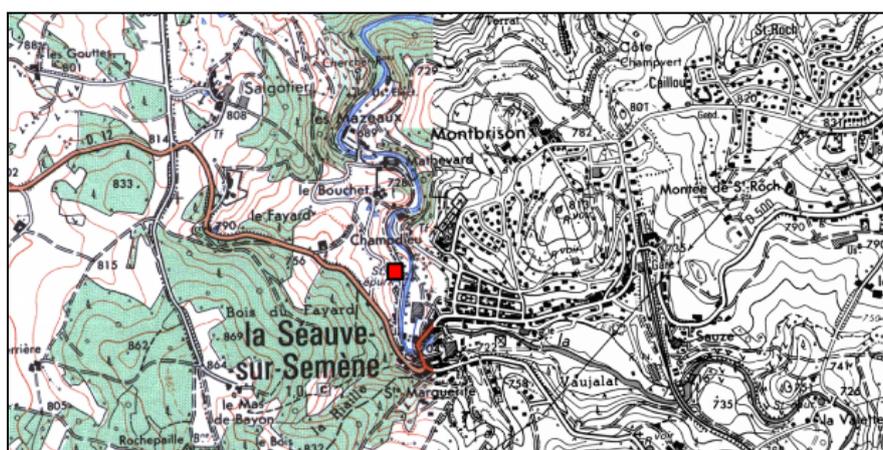
Pour les services de la DDT43, il est important de mettre en œuvre les travaux ciblés dans le schéma directeur d'assainissement pour réduire les eaux claires parasites. Il est également nécessaire de rechercher la cause des fortes charges organiques arrivant à la station.

Réglementation de référence	Critères de conformité	Conformité	Motif du jugement de conformité	Remarques
Conformité à la réglementation nationale (européenne)	Collecte des effluents	Oui	Pas d'information sur d'éventuels dysfonctionnements du réseau.	Pas de DO collectant plus de 2 000 EH à notre connaissance (merci de nous le confirmer par courrier).
	Équipements	Oui	Equipements conformes.	-
	Performances	Non	Un bilan présente des valeurs réductrices sur la DCO et la DBO ₅ .	La production réelle de boues est très inférieure à la production attendue. Il y a de trop nombreux déversements en têtes de stations (77 jours) qui représentent 13,5 % en volume des eaux usées entrant à la station.

Conformité à la réglementation préfectorale locale	Document administratif	Oui mais à revoir	AP SEF-2014-148 du 10 mars 2014. R. 43-2018-00058 du 8 oct. 2018 Pour la nouvelle station.	L'AP doit être revu afin d'intégrer les mesures de l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié et les mesures du SAGE Loire en Rhône-Alpes
	Collecte des effluents	Oui	Pas d'information sur le réseau.	-
	Équipements	Oui	Equipements conformes.	Travaux achevés sur la nouvelle station.
	Performances	Non	Un bilan présente des valeurs rédhitoires sur la DBO ₅ et la DCO.	Deux bilans présentent des valeurs rédhitoires sur les MES. De plus la valeur de phosphore en moyenne annuelle est non conforme.
	Mise en œuvre de l'auto-surveillance (cahier de vie, données sandre, bilan annuel)	Non	Transmission SANDRE correcte.Manuel disponible et validé. Cependant il manque deux mois de données d'auto-surveillance de janvier et février 2021.	VEOLIA transmet via VERSEAU les données d'auto-surveillance depuis janvier 2019.

La Communauté de Communes Loire Semène a apporté des éléments de réponse à cette évaluation des services de la DDT43 :

- Des travaux de réhabilitation avec la création d'une nouvelle station ont débutés en mai 2019. La mise en eau a été faite au mois de juillet 2020, avec une réception des travaux février 2021.
- Concernant les deux valeurs rédhitoires sur les concentrations en matière en suspension ainsi qu'une valeur rédhitoire sur la concentration en DCO et en DB05, deux déversements très importants ont été constatés lors des bilans du 02/11/2021 et du 15/11/2021. Cependant, les rejets en sortie de traitement sont conformes à l'arrêté Préfectoral.
- De plus, le prélèvement sur l'eau brute était erroné du fait de son positionnement dans la couche de graisse du dégraisseur. Une modification a été apportée le 26/07/2022, afin de s'affranchir de ce défaut de qualité de prélèvement. Depuis, aucun dépassement n'a été constaté.
- A propos des données d'auto-surveillance de janvier et février 2021, l'entreprise Véolia a déposé un fichier annuel correctif le 17/02/2022 (dépôt 256177).



3 autres stations sont présentes sur Saint-Didier-en-Velay. Selon le portail national de l'assainissement collectif, ces trois stations étaient conformes en équipement et en performance en 2021 :

- Station de la Rullière Sud :
 - o Une capacité de 100 EH (6 kg/DBO5/j) avec un débit nominal de 15 m³/j,
 - o Une mise en service le 01/09/2003,
 - o L'eau est traité avec un filtre à sable,
 - o L'eau après traitement est réceptionnée dans un fossé puis dans le ruisseau du Barret.

- Rapport annuel 2022 (INGE 43) :
 - Points forts :
 - Vidanges de la fosse réalisées régulièrement
 - Bon fonctionnement de l'auget flottant
 - Bon fonctionnement du filtre. Drains à priori non colmatés.
 - Points faibles :
 - Surverses fréquentes au déversoir d'orage (accumulation de déchets et/ou mise en charge des ouvrages en aval). A vérifier et à nettoyer régulièrement.
 - Dysfonctionnements du préfiltre (problème de colmatage, trop de pouzzolane, absence de surverse de la colonne de décolmatage...)
 - Fréquence d'alternance non respectée (à réaliser toutes les semaines) et canal de répartition non étanche (trappe de séparation).
 - Développement important de végétation à la surface des filtres.
 - Impossibilité d'évaluer le bon fonctionnement du filtre (absence de regards de bouclage et ventilation des drains).
 - Peu d'habitations raccordées à cet ouvrage.
 - Conclusions :
 - Le fonctionnement de cette station n'est pas totalement satisfaisant. L'entretien et le suivi des ouvrages nécessitent en effet d'être plus rigoureux.
 - Afin d'améliorer le fonctionnement de l'ouvrage, il serait nécessaire de
 - Enlever de la pouzzolane du préfiltre de façon à pouvoir dégager les canalisations d'entrée et de sortie de l'ouvrage et vérifier le bon écoulement des effluents à travers le massif
 - Créer un orifice d'évacuation au niveau de la colonne de décolmatage du préfiltre
 - Améliorer la configuration du déversoir d'orage (mise en place d'un dispositif réglable)
 - Etanchéifier la trappe amovible permettant l'alternance
 - Créer des accès aux extrémités des drains de répartition de façon à faciliter les opérations d'entretiens des drains et s'assurer du bon fonctionnement du dispositif
 - L'étude de diagnostic réalisée sur les réseaux d'assainissement de la Communauté de Communes Loire-Semène a permis d'identifier les anomalies existantes sur le réseau de collecte de Champvert et de proposer des actions d'amélioration. Concernant La Rullière, une réhabilitation par chemisage d'une partie du réseau de collecte est préconisée (Priorité 3).
- Station de la Rullière Nord :
 - Une capacité de 100 EH (6 kg/DBO5/j) avec un débit nominal de 15 m³/j,
 - Une mise en service le 01/09/2001,
 - L'eau est traité avec un filtre à sable,
 - L'eau après traitement est réceptionnée dans le ruisseau du Barret.
 - Rapport annuel 2022 (INGE 43) :
 - Points forts :
 - Vidanges réalisées régulièrement.
 - Bon fonctionnement des équipements.
 - Bon fonctionnement du filtre. Drains non colmatés.
 - Points faibles :
 - Développement important de végétation à la surface des filtres.
 - Entretien insuffisant des ouvrages (dépôts dans auget, canal de répartition...). Absence de matériaux dans préfiltre.
 - Développement important d'adventices à la surface des filtres.
 - Fréquence d'alternance non respectée (à réaliser toutes les semaines).
 - Point de rejet ne permettant pas la prise d'échantillons. Aucun regard de prélèvement.
 - Peu d'habitations raccordées à cet ouvrage.
 - Conclusions :
 - Le fonctionnement de cette station n'est pas totalement satisfaisant. L'entretien et le suivi des ouvrages nécessitent en effet d'être plus rigoureux. D'autre part afin de

faciliter les opérations d'entretien et notamment de nettoyage des drains, des aménagements seraient nécessaires (création de regards aux extrémités des drains).

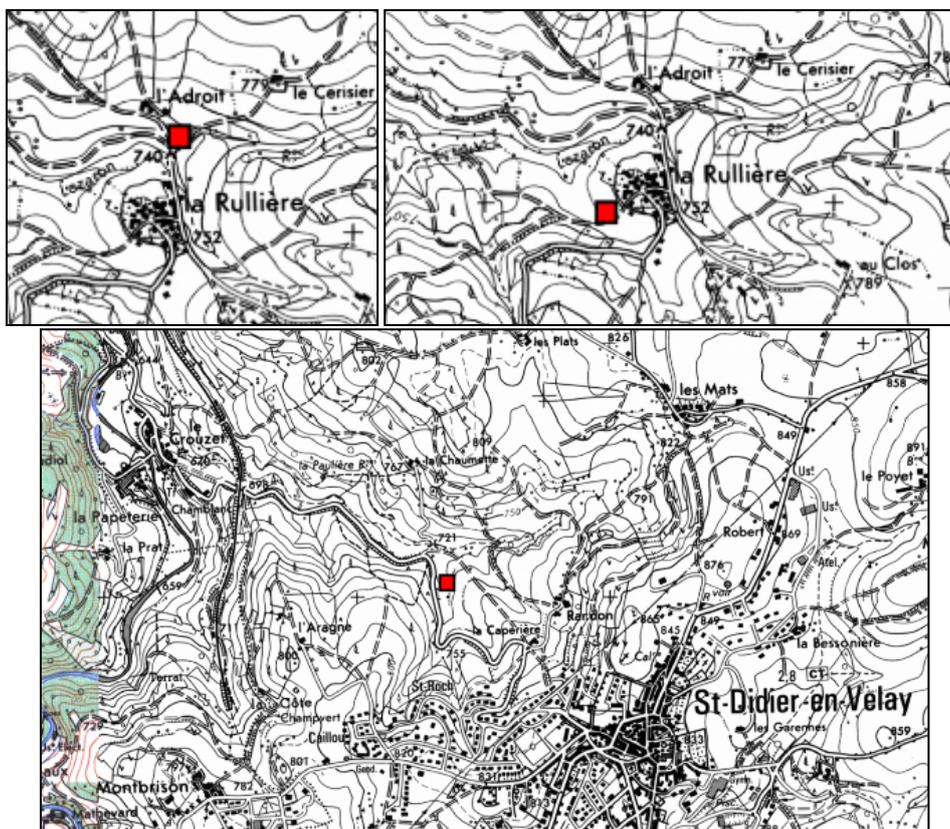
- Il est par ailleurs regrettable que la configuration des ouvrages ne permette pas d'évaluer la qualité des rejets.
- L'étude de diagnostic réalisée sur les réseaux d'assainissement de la Communauté de communes Loire-Semène a permis d'identifier les anomalies existantes sur le réseau de collecte de Champvert et de proposer des actions d'amélioration. Concernant La Rullière, une réhabilitation par chemisage d'une partie du réseau de collecte est préconisée (Priorité 3).

- Station Champvert :

- Une capacité de 430 EH (25,8 kg/DBO5/j) avec un débit nominal de 65 m³/j,
- Une mise en service le 01/06/2002,
- L'eau est traitée en lagunage naturel,
- Rapport annuel 2022 (INGE 43) :
 - Points forts :
 - Dessableur en entrée de la station permettant la rétention des matériaux véhiculés par le réseau. Ouvrage régulièrement nettoyé.
 - Le réseau étant unitaire, il collecte des eaux claires favorisant la dilution des effluents. Les bassins de lagunage permettent de tamponner le débit admis sur le lit d'infiltration.
 - Bon fonctionnement du siphon alimentant le lit d'infiltration en 2022.
 - Nettoyage de la végétation se développant sur les berges des bassins réalisé en début d'année 2022.
 - Travaux de reprise des digues et de la surface du lit filtrant réalisés en juillet 2020.
 - Points faibles :
 - Taux de boues important dans les bassins de lagunage limitant les performances de traitement de l'ouvrage. Le curage est à prévoir. Cependant les boues des deux lagunes présentent des teneurs élevées en éléments traces métalliques ne les rendant pas compatible à la valorisation agricole.
 - Entretien régulier de la végétation à réaliser sur les berges, les talus et le pourtour de la station.
 - Mauvaise répartition des effluents à la surface des lits et développement important de végétaux.
 - Problèmes d'écoulement des eaux au niveau du fossé suite aux travaux de drainage réalisés en fin d'année 2021 ayant conduit à une forte érosion des bords du fossé susceptible d'entraîner un effondrement du canal de mesure sortie station.
 - Conclusions :
 - Le fonctionnement de cette station d'épuration n'est pas optimal comme en atteste les résultats des prélèvements instantanés réalisés en cours d'année : lors de la première visite, le rejet apparaît de qualité moyenne avec des concentrations élevées sur les paramètres DCO et MES mettant en évidence les limites de la filière de traitement mise en place. Lors de la seconde visite, le rejet était de qualité satisfaisante.
 - Il convient de toute évidence d'engager une réflexion sur la remise à niveau de cette station qui pourrait inclure la mise en place d'un dégrilleur, la réhabilitation du dispositif d'autosurveillance ainsi que transformation du lit d'infiltration en filtre planté de roseaux. A cela s'ajoute le curage des boues des bassins de lagunage qui est une opération à réaliser rapidement.
 - Il est d'autres part indispensable de réaliser un entretien régulier des ouvrages (nettoyage dessableur, chasse, désherbages des lits...) mais également des abords (entretien de la végétation).
 - Le réseau du bassin versant collecte beaucoup d'eaux pluviales et d'eaux claires parasites.
 - L'étude de diagnostic réalisée sur les réseaux d'assainissement de la Communauté de communes Loire-Semène a permis d'identifier les anomalies existantes sur le

réseau de collecte de Champvert et de proposer des actions d'amélioration. Des actions comme le remplacement des réseaux séparatifs et unitaires situés rue des Lilas, rue des Roses, rue des Narcisses et chemin de la Pépinière ont par ailleurs été identifiées en Priorité 1 dans le programme de travaux.

- A noter que cette station, est très peu impactée par l'évolution du territoire portée dans le projet de PLU.



Ainsi les différentes stations d'épuration sont suffisamment dimensionnées pour traiter les effluents actuels et ceux pouvant être générés dans le cadre du développement projeté par le PLU de Saint-Didier-en-Velay, ainsi que ceux des différentes communes raccordées.

2- ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif de Saint-Didier-en-Velay est géré au niveau intercommunal par la Communauté de Communes Loire Semène. Le service est transféré au syndicat des Eaux Loire-Lignon.

Le service d'assainissement non collectif dessert 3 248 habitants, pour un nombre total de 20 834 habitants résidents sur le territoire du service. Le taux de couverture de l'assainissement non collectif est de 15,59 % au 31/12/2021.

Ces dispositifs sont surveillés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) Loire Semène. En 2021, 89,16 % des dispositifs contrôlés sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Loire Semène sont conformes aux règles en vigueur.

Un règlement de service a été créé le 06/09/2013.

3- ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

La commune est compétente en matière de gestion des eaux pluviales. La commune a fait en 2019 des démarches pour établir un plan de zonage des eaux pluviales, il est en cours de réalisation par l'intercommunalité.

4- SITUATION FUTURE

Les zones urbaines sont desservies en assainissement collectif.

Les zones à urbaniser disposent d'une desserte en assainissement collectif :

- La zone 1AUC Robert : Deux regards accessibles d'eaux usées sont présents le long de la RD 500, Route de Firminy.
- La zone 1AUC Calvaire : Deux regards accessibles d'eaux usées sont situés en bordure Est du site, les canalisations eaux usées sont en PVC 160 mm, une canalisation pour l'assainissement des eaux pluviales se trouve en bordure Est en PVC 400 mm.
- La zone 1AUB Rue des Narcisses : Elle se situe à proximité du réseau unitaire sous la rue des Narcisses.
- La zone 1AUC Les Adreyts Ouest : Un regard accessible d'eaux usées se trouve à proximité Nord du site, les canalisations eaux usées sont en PVC 200 mm et les canalisations eaux pluviales en béton 300 mm.
- La zone 1AUC Les Adreyts Est : Un regard accessible d'eaux usées se trouve à proximité Sud de la parcelle sous l'avenue de la Gare, les canalisations eaux usées sont en PVC 250 mm et les canalisations eaux pluviales en béton 700 mm.
- La zone 1AUC La Murette Ouest : un regard accessible d'eaux usées se situe à proximité sous la Murette, les canalisations sont en PVC 200 mm. Un regard d'eaux usées se situe aussi sous le chemin des Frères Boyer.
- Zones AUB et AUC Secteur de la Bruyère : La zone AUB se situe à proximité du réseau unitaire de l'avenue du Duc de Joyeuse, les canalisations sont en PVC 300 mm. La zone AUC et la frange Est de la zone AUB se situent à proximité d'un réseau séparatif au droit du passage du Mont, les canalisations eaux usées sont en PVC 200 mm et les canalisations eaux pluviales sont en PVC 600 mm.
- Zones UB et AUB – Secteur du Breuil : Les deux zones se situent à proximité du réseau unitaire de 200 et 500 mm qui traverse le site. A noter la présence d'un réseau séparatif en aval du site au niveau de la voie de desserte du hameau du Breuil.
- Zone UB – Avenue de la Gare : La zone UB se situe à proximité du réseau unitaire, à l'Ouest de l'OAP. Les canalisations sont en béton/PVC 800 mm pour le réseau unitaire et en PVC 250 mm pour les eaux usées.
- La zone 1AUi Robert : Extension de la zone économique sur les parties Est et Nord : un regard accessible d'eaux usées est disponible dans la zone économique existante. Le regard est situé en bordure Sud-Ouest de l'OAP. Les canalisations eaux usées sont en PVC 200 mm et les canalisations eaux pluviales en béton 700 mm.
- La zone 1AUi Bramard : Le réseau d'eaux usées projeté, récupérant les eaux domestiques et les eaux industrielles posttraitement, sera raccordé gravitairement sur le réseau existant de la ZA des Champs de Berre (tête de réseau devant l'entrée de l'entreprise SERAM).

Pour chacune des zones à urbaniser, il est mentionné dans les OAP l'obligation de récupération des eaux pluviales pour des usages non alimentaires (sanitaires, arrosage, nettoyage extérieur, ...), ainsi que la nécessité de mettre en place une gestion adaptée des eaux pluviales par infiltration obligatoire à la parcelle (sauf impossibilité liée à la nature du sol).

ORDURES MENAGERES

Un Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés a été adopté par le Conseil Départemental le 21 mai 2001.

La Communauté de Communes Loire Semène est compétente sur son territoire pour la collecte et le traitement des ordures ménagères. Cette compétence a été déléguée au SICTOM Velay Pilat.

10 points de collecte verre se situent sur l'ensemble du territoire : les Adreyts, Rue des Violettes, Avenue St Roch, Collège Jeanne d'Arc, Place du SENIS, Parking Roger Ruel, Piscine, Cimetière, maison médicale. Un réservoir spécial se situe en dessous de la mairie.

Le ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif (tous les emballages et papiers depuis le 10/01/23) se fait en porte à porte :

- Ordures ménagères : 2 fois par semaine dans le bourg et une fois par semaine dans les hameaux,
- Bacs jaunes : 1 fois par semaine dans le bourg.

Les ordures ménagères sont enfouies à Saint-Just-Malmont, site d'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) au lieu-dit Combau, sur 14,62 ha. La surface totale d'exploitation est arrêtée à 5,37 ha. Au vu des diverses lois en matière de déchets, le SICTOM s'est orienté vers une autre solution pour le traitement des ordures ménagères, avec le traitement pour l'entreprise Altriom à Polignac avec le transport organisé par l'entreprise Vacher, dès le 1^{er} Février 2019.

Le site de Saint Just-Malmont continue son activité avec les déchets des industriels non dangereux, les encombrants, les gravats des déchetteries, la plate-forme de compostage des déchets verts et le stockage du bois traité. Ce site accueille un quai de transfert pour le chargement et le déchargement des ordures ménagères.

La déchetterie la plus proche se situe à Saint Just-Malmont, ZA de la Font du Loup, pour les particuliers (6 km), et au centre d'enfouissement pour les professionnels.

Pour les déchets de soin - récolte des Déchets d'Activités à Risques Infectieux (DASRI), la pharmacie de Saint-Didier-en-Velay en assure la collecte.

ÉNERGIE ET COMMUNICATION NUMÉRIQUE

1- DESSERTE EN GAZ DE VILLE

Saint-Didier-en-Velay est desservi par le réseau Gaz de France. Le bourg ainsi que les lotissements et la zone artisanale des Mats sont desservis en gaz de ville.

2- NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement du Numérique (SDTAN) Auvergne a été mis en place en 2011. Il vise deux ambitions :

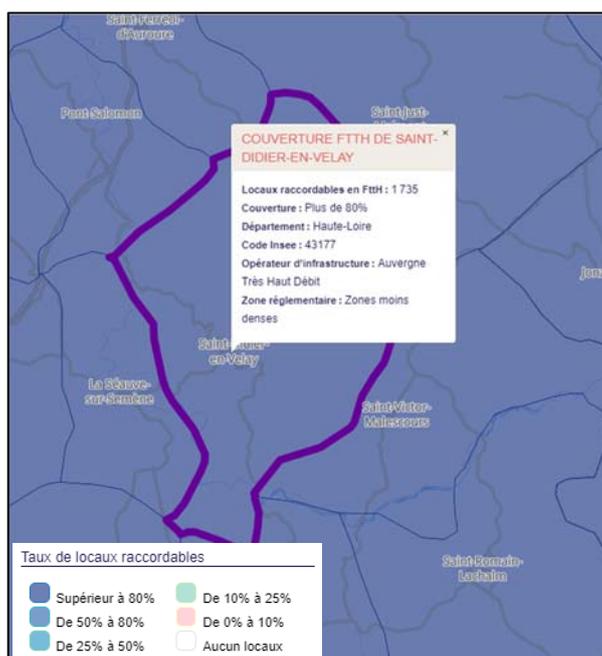
Axe 1 :

- Déployer le Très Haut Débit dans les zones où il n'est pas encore disponible (40 ZAE prioritaires par les partenaires sur 36 communes),
- Renforcer la concurrence sur les zones où il est disponible à tarif élevé (68 ZAE prioritaires par les partenaires sur 39 communes).
- Fibrer les sites prioritaires (Éducation, Enseignement, Santé, entreprises hors ZAE...).

Axe 2 :

- Améliorer les réseaux Haut et Très Haut Débit pour passer au plus vite de 59 % des lignes aujourd'hui éligibles au triple play multipostes (Internet, téléphonie et TV sur le même accès) à 100 % toutes technologies confondues :
 - o en privilégiant autant que possible la fibre optique au domicile (FTTH) au minimum pour 70 % de la population en 2025 (78 % dans les modélisations actuelles du SDTAN dans l'hypothèse d'une réalisation totale des intentions d'investissement des opérateurs privés) ;
 - o en garantissant, au plus tard à l'issue de la phase 1 (2013-2016), l'accès de tous les foyers auvergnats à un débit minimum de 2 Mb/s.
- Favoriser le développement de la concurrence pour étendre la couverture réelle des services Triple-Play et diversifier le choix des offres à destination du grand public.

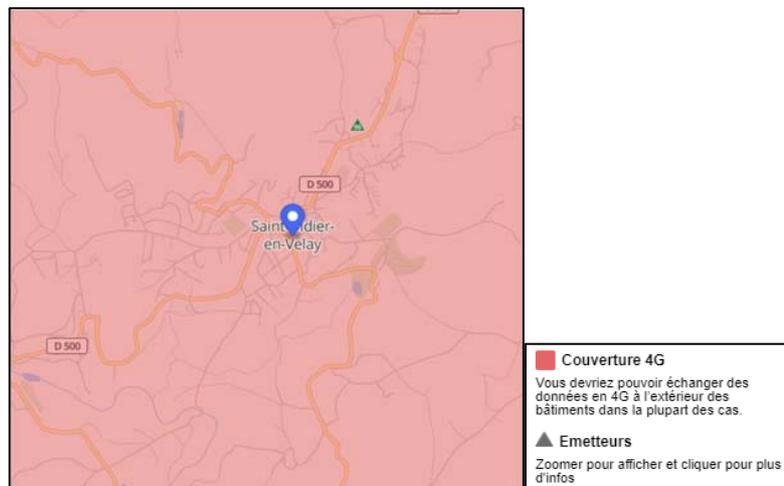
Le taux de locaux raccordables à la fibre est correct sur la commune de Saint-Didier-en-Velay : plus de 80%.



Source : <https://cartefibre.arcep.fr/>

Commune de Saint-Didier-en-Velay - Annexes sanitaires

Quels que soient les opérateurs, la commune de Saint-Didier-en-Velay dispose d'une très bonne couverture 4G. Aucune zone blanche n'est recensée sur la commune. (Internet, mobile et appel/SMS). Toutefois, des problèmes de téléphonie fixe et mobile sont à noter à La Rullière.



Source : <https://monreseau-mobile.arcep.fr/>